

Ouagadougou, le 22 DEC 2023

COMMUNIQUE CONJOINT N°2023 0014 /MDICAPME/MTMUSR/MATDS
portant rappel de l'obligation d'intégrer le casque lors de la vente des véhicules
motorisés à deux (02) roues.

Conformément aux dispositions du décret n°2005-231/PRES/PM/MCPEA du 20 avril 2005, portant obligation d'intégrer le casque aux équipements d'accompagnement des véhicules motorisés à deux (02) roues lors de la vente, le Gouvernement rappelle aux commerçants et à l'opinion publique, qu'il est fait obligation d'intégrer le casque de protection lors des ventes des cyclomoteurs, vélomoteurs et motocyclettes.

Par ailleurs, la marque du casque de protection doit être mentionnée sur le reçu d'achat délivré aux clients. Ce reçu d'achat fait désormais partie des pièces obligatoires du dossier à l'immatriculation.

A cet effet, le Gouvernement invite tous les acteurs de la chaîne de distribution à prendre les dispositions nécessaires pour le strict respect de la réglementation en vigueur.

En tout état de cause, les services compétents des Ministères concernés effectueront régulièrement des opérations de contrôles inopinés en vue de s'assurer du respect de la mesure.

A compter du 1^{er} janvier 2024, tout concessionnaire, vendeur ou revendeur d'engins motorisés neufs qui ne respecterait pas les termes du présent communiqué s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur au Burkina Faso.

Pour signaler tout cas de non-respect des termes du présent communiqué, les clients victimes peuvent appeler aux numéros verts suivants : **80 00 11 84 / 85 / 86.**

Le Ministre du Développement Industriel, du
Commerce, de l'Artisanat et des Petites et
Moyennes Entreprises

Le Ministre des Transports, de la Mobilité
Urbaine et de la Sécurité Routière

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de
la Décentralisation et de la Sécurité et par
délégation, le Ministre Délégué chargé de la
Sécurité


Serge Gnaniodem PODA
Officier de l'Ordre de l'Etalon


Anouvirtole Roland SOMDA
Officier de l'Ordre de l'Etalon


Mahamadou SANA
Officier de l'Ordre de l'Etalon